



## MOUTIER

# La dure réalité du harcèlement

**L'école, lieu de savoir et de socialisation, peut s'avérer être un véritable calvaire pour ces trop nombreux enfants victimes de harcèlement. Phénomène dopé avec l'avènement des réseaux sociaux. Point de situation à Moutier.**

Un écolier sur dix, soit environ deux par classe, subit du harcèlement scolaire en Suisse, selon le Centre d'information pour les familles. Près d'un quart des victimes n'en parlent à personne, ni à leur famille ni aux enseignants.

Des faits qui ne sont pas nouveaux mais dont l'endiguement semble difficilement soluble. «Malheureusement, il y a toujours eu du harcèlement à l'école et il y en aura toujours», indique la directrice des écoles primaires et enfantines de Moutier Patricia Salerno.

## Peur de représailles

Afin de mieux détecter et prendre en charge ces cas d'enfants persécutés, ces établissements ont mis en place plusieurs outils. Une équipe dite TIM (travailleur social, infirmière scolaire et médiateur) de cinq personnes est en place pour les écoles de la Prévôté. «De manière proactive, la commune a, en dix ans, considérablement augmenté ce type de personnel», note le conseiller municipal en charge de l'Éducation Pierre Sauvain.

Le corps enseignant prévoit également suivi des formations avec la méthode Pikas. Celle-ci a pour but de traiter le harcèlement comme un phénomène de groupe et de



L'école peut s'apparenter à un véritable enfer pour certains enfants.

ARCHIVES BIST

confronter le harceleur potentiel. Reste que pour qu'un cas de persécution puisse être traité par le personnel pédagogique et / ou les parents, il faut qu'il soit détecté. De nombreux enfants n'osent pas en parler par honte ou peur de représailles.

«Ce fut mon cas lorsque j'étais élève. Je ne subissais pas un harcèlement constant mais régulier. Étant le petit à lunettes de la classe, je cochai malheureusement les cases de la tête de turc. Certaines de mes maîtresses étaient parvenues à le détecter», note Correntin Faivre, élu Rauraque du Conseil de ville qui a déposé une interpellation demandant un état des lieux sur les plans d'action contre le harcèlement à Moutier. Le jeune homme se souvient encore: «Certains camarades m'importunaient à l'école mais, une fois au foot, nous étions copains. C'est le triste effet de groupe.»

Pour les élèves qui n'osent pas tirer la sonnette d'alarme, les écoles prévoient aussi mis

en place une boîte dans laquelle le harcelé peut de façon anonyme déposer ses doléances. Quant aux sanctions contre les persécutés récidivistes, les moyens des établissements scolaires atteignent parfois leurs limites.

«C'est rare mais on peut prononcer une exclusion de quelques semaines. Par contre, sans l'accord des parents, il est impossible de contraindre un enfant à changer d'école. Il est malheureusement arrivé que le problème se retourne et que

le harcelé et ses parents décident de partir à Courrendlin ou Valbirse par exemple», déplore Pierre Sauvain.

## Ne pas surréagir

Celui-ci met aussi en garde de ne pas tomber dans la surréaction, la frontière entre châtiments de gamins et harcèlement étant parfois ténue. «Un récent cas d'une maman qui a menacé de mort des enfants qu'elle suspectait de harceler son fils est un exemple d'une extrême surréaction», poursuit.

«De nos jours, on parle beaucoup de harcèlement et tant mieux, c'est moins tabou qu'à l'époque. Mais il est parfois possible que ce mot ne corresponde pas à la réalité d'une situation. Pour parler de harcèlement, il faut à minima que cela s'inscrive dans la durée. Lorsque nous estimons que des parents surréagissent, on leur explique toujours nos observations. En général, ils comprennent», termine Patricia Salerno. **JONAS GIRARDIN**

## Interdire les réseaux sociaux jusqu'à 16 ans?

Depuis 6-7 ans, les écoles de Moutier interdisent les téléphones portables aux élèves. Toutefois, le cyberharcèlement ne s'arrête pas à 16 h, lorsque la sonnerie retentit. Selon les statistiques, 40% des écoliers disent avoir subi des insultes en ligne. En plus du harcèlement, l'abondance des écrans provoque de nombreuses perturbations chez les plus jeunes. «Il est déjà arrivé, rarement heureusement, que des enfants de 3H (6-7 ans) aient déjà des portables. C'est terrible. Un travail de sensibilisations des parents est indispensable», note Patricia Salerno, qui s'inquiète de ces enfants «zombies» dont le développement psychosocial passe de moins en moins par des relations normales, rationnelles et non virtuelles.

À l'initiative du député jurassien Vincent Eschmann, la convention scolaire romande veut

se saisir du problème. Des motions prônant la mise en place d'une législation fédérale visant à protéger les jeunes des effets néfastes des réseaux ont été déposées dans chacun des cantons. «Interdire l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 16 ans comme c'est en passe d'être introduit en Australie serait un bon premier levier», note le dépositaire dudit texte pour le Grand Conseil bernois, Karim Saïd (PS, Biennne). «À l'image des vidéos TikTok de moins d'une minute, les jeunes n'ont plus de patience, peu d'imagination, une capacité de concentration limitée et surtout un manque d'interaction humaine. Certes les générations changent, mais là on est impuissant face à un véritable fléau. Le niveau global des élèves est en chute libre ces dernières années», constate celui qui est aussi enseignant au secondaire II. **JGI**